

Appendix
(E.)

9th Feby.

which accompanies the first attempts to penetrate the wilderness.

From this point the undersigned commenced and have opened a new Road through the forest as far as the River St. Anne; they have also widened and improved the Road leading to the aforementioned settlement, which had previously been partially opened by the settlers. The total extent of new Road which has been made is one league and sixty three arpents, and of that improved and widened fifty one arpents, making a total distance upon which labour has been bestowed of two leagues and thirty arpents, and now affording an uninterrupted communication for wheel carriages from the St. Lawrence to the River St. Anne.

The Road upon an average has been opened and levelled to the width of twenty feet, the stumps have all been rooted out with the exception of a very few, and scattering of the hard wood kind at the sides, and ditches have been made where the nature of the soil required them most, but the fall season having interrupted the work, the ditches have not yet been perfected to the extent required, neither perhaps has the Road been opened to that width contemplated by the Legislature. Two strong and substantial Bridges of about 30 feet span each, have been constructed on the line of Road across the Rivers Belisle, and Lachevrotière and three others of minor extent across Rivlets.

The whole of the work has been performed by days labour under the superintendence of two Overseers, these were employed at four shillings per day, and the labourers at two shillings and six pence, furnishing their own tools, the whole under the constant inspection of one of the Commissioners. The nature of the country through which the Road passes, varies materially in its soil; that part of it immediately adjoining the old settlements for an extent of about 50 arpents tho' partially settled on by Emigrants, is at intervals extremely rocky and not favourable for cultivation, but when arrived at the River Lachevrotière which intersects the Road at about two leagues and a half from the St. Lawrence, the land from thence to the River Ste. Anne, a distance something short of one league, is in the highest degree favorable for settlement, being a level and chiefly hard wood country, well watered and perfectly free from rocks; nearly the whole of these lands have already been taken up and improvements commenced principally by young Canadians, and in two years habitations may be looked for on the banks of the River Ste. Anne.

Along the whole line of Road there are no hills of any magnitude, except that immediately approaching the Valley of the River Ste. Anne, whose banks are steep and abrupt, the soil however being extremely favorable, the hill has been rendered of very easy ascent. The small valleys of the Rivers Belisle and Lachevrotière traversed by the Road offer a gentle descent into each, but they are not to be named as hills affording the slightest obstacle to the communication. The undersigned have terminated the Road on the banks of the River Ste. Anne, at a Point extremely favorable for the construction of a Bridge should it hereafter be deemed expedient to prolong this line of communication. The spot alluded to is at the head of a water fall of about one hundred feet high, where the waters are constrained between high rocks, leaving a span not exceeding thirty feet, and it is the opinion of the undersigned that here from the great facility of obtaining timber and stone, a solid Bridge might be constructed for a sum not exceeding one hundred and fifty pounds.

The undersigned Commissioners not being empowered to appropriate any part of the funds at their disposal

de rudesse et de confusion qui accompagnent les premières tentatives que l'on fait pour pénétrer dans la forêt.

C'est à partir de ce point que les soussignés ont commencé à ouvrir un chemin à travers les bois jusqu'à la Rivière Ste.-Anne; ils ont aussi élargi et amélioré le chemin conduisant à l'établissement dont il vient d'être parlé, lequel avait été auparavant ouvert en partie par les nouveaux Colons. Toute l'étendue du nouveau Chemin qui a été fait est d'une lieue et soixante-trois arpents, et de celui qui a été élargi et amélioré cinquante-et-un arpents, faisant un total de distance sur laquelle on a travaillé, de deux lieues et trente arpents, qui offre maintenant une communication non interrompue pour les voitures à roues depuis le St.-Laurent jusqu'à la Rivière Ste.-Anne.

Terme moyen, le chemin a été ouvert et nivelé à la largeur de vingt pieds; les souches ont toutes été arrachées à l'exception d'un très-petit nombre çà et là de l'espèce des bois francs, aux côtés du chemin, et il a été fait des fossés où la nature du sol le demandait le plus, mais la saison de l'automne ayant interrompu les travaux, on n'a encore pu faire tous les fossés nécessaires, et peut-être aussi le chemin n'a-t-il pas été ouvert à la largeur que la Législature avait en vue. Il a été construit deux ponts forts et solides de 30 pieds d'ouverture chacun, sur la ligne du chemin, sur les rivières Bellisle et Lachevrotière, et trois autres plus petits sur des ruisseaux.

Tout l'ouvrage a été fait à la journée sur la surveillance de deux surintendants, qui ont été payés quatre schelings par jour, et les travailleurs deux schelings et six pence en fournissant leurs outils, le tout sous l'inspection continue d'un des Commissaires. La nature du pays qui traverse le chemin varie sous le rapport du sol. La partie qui avoisine immédiatement les anciens établissements, dans une étendue d'environ 60 arpents, quoiqu'elle soit établie en partie par des émigrés, est par endroits extrêmement rocheuse et nullement favorable à la culture, mais lorsqu'on arrive à la rivière Lachevrotière, qui coupe le chemin à environ deux lieues et demie du St.-Laurent, la terre à partir de là à aller jusqu'à la rivière Ste.-Anne, distance d'un peu moins d'une lieue, est on ne peut plus favorable à la culture, étant un pays plan et presque uniquement boisé de bois franc, bien arrosé et parfaitement libre de roches. Presque toutes ces terres sont déjà prises par de jeunes Canadiens, qui ont commencé à y faire des améliorations, et dans deux années on peut s'attendre à voir des habitations sur la Rivière Ste.-Anne.

Le long de toute la ligne de chemin, il n'y a aucune côte considérable, excepté celle qui se trouve en arrivant à la vallée de la Rivière Ste.-Anne dont les rivages sont hauts et escarpés; le sol est cependant excellent, et la montée de la côte a été rendue très-facile. Les petites vallées des Rivières Bellisle et Lachevrotière que le chemin traverse offrait une descente douce, mais elles ne peuvent passer pour des côtes qui présentent le moindre obstacle à la communication. Les soussignés ont terminé le chemin aux rivages de la Rivière Ste.-Anne, à un point extrêmement favorable à la construction d'un pont, s'il est par la suite jugé à propos d'étendre cette ligne de communication. Le pont dont il est parlé, se trouve en haut d'une chute d'eau d'environ cent pieds de haut, où les eaux sont resserrées entre deux rochers élevés, laissant une ouverture de pas plus de trente pieds, et c'est l'opinion des soussignés que vu la facilité de se procurer du bois et de la pierre sur les lieux, on pourrait construire un pont solide pour une somme n'excédant pas cent cinquante livres courant.

Les Commissaires soussignés n'étant pas autorisés à approprier aucune partie des fonds à leur disposition à explorer

Appendice
(E.)

9 Fevr.